



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Batillage - érosion des berges - disparition des chemins de halage

Question écrite n° 37112

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la situation préoccupante des berges des voies navigables soumises à une érosion progressive provoquée par le batillage. Il l'informe en effet que l'ensemble des remous et vagues causés par la marche des bateaux et en particulier les vibrations causées par le fonctionnement des hélices des péniches provoquent, par phénomène de cavitation, un effritement des berges pouvant aller jusqu'à leur effondrement. Il lui signale que le long de ces voies navigables se situent des chemins de halage appartenant pour partie à des communes, à des propriétaires privés et à Voies navigables de France et que leur disparition signerait à terme celle de la promenade à vélo et à pied sur ces berges. Il l'interroge donc sur les actions qu'il compte mettre en œuvre afin d'endiguer le phénomène d'érosion des berges provoqué par le batillage et encourager, dans la continuité de la politique gouvernementale, le développement des mobilités douces que sont le vélo et la marche à pied.

Texte de la réponse

Gestionnaire d'un réseau de transport constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, mais aussi garant d'une bonne gestion de l'eau et du milieu attenant à la voie d'eau, Voies navigables de France (VNF) intègre dans ses pratiques la préservation et la restauration de la biodiversité. En milieu aquatique comme sur les berges, VNF œuvre pour la restauration des habitats naturels et le maintien de la continuité écologique. Zones de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, les berges ont une grande valeur écologique et paysagère. VNF restaure chaque année entre 40 et 45 km de berges. Pour cela, VNF utilise depuis une vingtaine d'années le génie écologique pour la restauration des berges de canaux et de rivières. Ce procédé, plus complexe que la mise en œuvre de techniques dites « dures » (par exemple, avec l'utilisation de techniques de restauration et consolidation de berges par des palplanches) vise à reproduire les caractéristiques d'une berge naturelle, mais aussi à favoriser les continuités écologiques en rétablissant des connexions entre les milieux aquatiques et terrestres dans la logique des trames verte et bleue. S'appuyant sur la qualité d'enracinement des plantes pour stabiliser la berge, il permet de remplacer les procédés classiques (palplanches en acier, béton) par des matériaux naturels et renouvelables (bois, géotextiles de coco et végétaux). Les bilans tant écologiques qu'économiques et le bilan carbone de ces techniques sont très favorables. Offrant de nouveaux services de régulation des écosystèmes et de développement des activités récréatives, ces pratiques constituent une approche innovante tout à la fois pour la voie d'eau, les écosystèmes et les territoires. Environ 50 % du linéaire est ainsi désormais restauré selon cette technique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37112

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2021

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1993

Réponse publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 9051